

Gyprex®

Plafonds démontables
pour les environnements exigeants



Votre créativité, nos produits !

Depuis plus de 25 ans, Placo® vous accompagne dans l'élaboration de vos projets en vous proposant des **solutions audacieuses, esthétiques et performantes**.

En permanence à la **recherche d'innovations**, Placo® développe ses plafonds avec l'aide d'architectes, de designers et d'acousticiens.

Aujourd'hui, pour satisfaire aux exigences des milieux propres et humides, Placo® vous présente ses **plafonds Gyprex®**.

Les dalles Gyprex®, revêtues d'un parement vinyle blanc, sont la **solution idéale pour tous les locaux à ambiance humide**. **Esthétiques, résistantes et faciles à nettoyer**, elles répondent aux exigences des établissements requérant une hygiène irréprochable.

Les plafonds Gyprex®, la solution idéale pour les environnements exigeants !



04
Dalles
Gyprex®
Alba

06
Dalles
Gyprex®
Asepta

08
Mise
en œuvre
Conception, principes
de mise en œuvre

12
Réglementation
& performances
techniques

15
Descriptifs types

INSPIRATIONS

La gamme Gyprex® est la référence du plafond propre pour tous les locaux à ambiance humide, qu'ils nécessitent un entretien courant ou une hygiène renforcée.





Dalles Gyprex® Alba

Gyprex® Alba

PERFORMANCES



Réaction au feu

B-s1, d0.



Comportement en ambiance humide

Les dalles Gyprex® Alba peuvent être utilisées dans les locaux classés A, B et C selon la Norme NF EN 13964.



Comportement à la lumière

Indice de réflexion = 80 %.



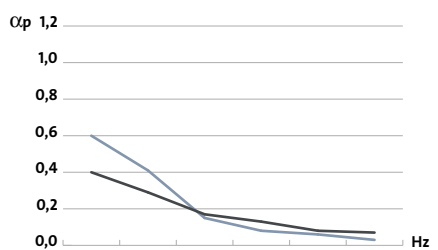
Comportement acoustique

Atténuation latérale

$D_{n,c,w}$ (C ; C_{tr}) = 47 (-3 ; -9) dB pour plénum 730 mm et laine de 75 mm (estimation).

Absorption acoustique

(laine minérale sans pare-vapeur)



Plénum 300 mm / laine 75 mm 0,40 0,29 0,17 0,13 0,08 0,07 0,15 (L)
Plénum 100 mm / laine 75 mm 0,60 0,41 0,15 0,08 0,06 0,03 0,10 (L)

RE CSTB n° 713-960-0101/10 - RE CSTB n° 713-960-0101/1

NORMES

- Les dalles Gyprex® Alba sont conformes à la classification ISO 4 (ISO 14644 -1) qui confèrent à nos produits les garanties suivantes :
 - une émission de particules réduite,
 - la meilleure classification du marché en dalles vinyle,
 - des applications dans de nouveaux environnements (selon la norme NF S 90-351 de 2013 relative à la maîtrise de la contamination aéroportée dans les établissements de santé).

MISE EN ŒUVRE & ENTRETIEN

- Détails page 8.
- Conforme aux prescriptions du DTU 58.1.
- Nettoyage avec détergents usuels à l'aide d'une éponge légèrement humide.

LES + PRODUIT

- Adapté aux locaux à ambiance humide requérant une hygiène irréprochable
- Revêtement résistant et lessivable

CARACTÉRISTIQUES

Matériau	à base de plaque de plâtre
Revêtement	parement vinyle blanc (grain textile)
Type de bord (mm)	A 593 ou 1193 9,5
Ossatures (mm)	15 24
Surface	vinyle
Format / Epaisseur (mm)	600 x 600 / 9,5 600 x 1200 / 9,5
Poids approx. (kg/m²)	8

DESTINATIONS

Locaux à ambiance humide et à entretien courant* (détails p.13) :

- local sportif, vestiaire,
- buanderie, cuisine collective,
- commerce alimentaire,
- locaux techniques (informations, archives).

* Hors locaux avec projection directe sur le plafond.

INDICE FOURNI/POSÉ

- (Base 100 : plaque de plâtre Placoplatre® BA 13 sur ossature Placostil® F 530) :
Bord A : 78 à 86.

DESCRIPTIFS TYPES

- Détails page 15.



Dalles Gyprex® Asepta

Gyprex® Aseptia

PERFORMANCES



Réaction au feu

B-s1, d0.



Comportement en ambiance humide

Les dalles Gyprex® Aseptia peuvent être utilisées dans les locaux classés A et B selon la Norme NF EN 13964.



Comportement à la lumière

Indice de réflexion = 80 %.



Locaux à hygiène contrôlée

Les dalles Gyprex® Aseptia ont un classement ISO 7 (norme ISO 14 644-1 / classes de propreté particulaire de l'air).



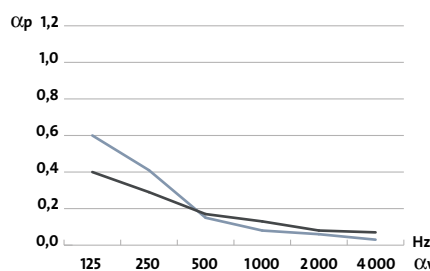
Comportement acoustique

Atténuation latérale

$D_{n,c,w}$ (C ; C_{tr}) = 46 (-2 ; -8) dB pour plénum 730 mm et laine de 75 mm (estimation).

Absorption acoustique

(laine minérale sans pare-vapeur)



Plénum 300 mm / laine 75 mm 0,40 0,29 0,17 0,13 0,08 0,07 0,15 (L)
Plénum 100 mm / laine 75 mm 0,60 0,41 0,15 0,08 0,06 0,03 0,10 (L)

RE CSTB n° 713-960-0101/10 - RE CSTB n° 713-960-0101/1

NORMES

- Les dalles Gyprex® Aseptia sont conformes à la classification ISO 4 (ISO 14644 -1) qui confèrent à nos produits les garanties suivantes :
 - une émission de particules réduite
 - la meilleure classification du marché en dalles vinyle,
 - des applications dans de nouveaux environnements, (selon la norme NF S 90-351 de 2013 relative à la maîtrise de la contamination aéroportée dans les établissements de santé).

MISE EN ŒUVRE & ENTRETIEN

- Détails page 8.
- Conforme aux prescriptions du DTU 58.1.
- Nettoyage avec détergents usuels à l'aide d'une éponge légèrement humide.

LES + PRODUIT

- Adapté aux locaux à hygiène contrôlée
- Traitement antifongique et antibactérien du parement vinyle
- Revêtement résistant et lessivable

CARACTÉRISTIQUES

Matériau	à base de plaque de plâtre
Revêtement	parement vinyle blanc (aspect lisse)
Type de bord (mm)	A 593 ou 1193 9,5
Ossatures (mm)	15 24
Surface	vinyle antifongique et antibactérien
Format / Epaisseur (mm)	600 x 600 / 9,5 600 x 1200 / 9,5
Poids approx. (kg/m²)	8

DESTINATIONS

Locaux à hygiène renforcée (détails p.13) :

- établissement hospitalier et de santé (selon norme NF S 90-351),
- maison de retraite,
- laboratoire d'analyses.

INDICE FOURNI/POSÉ

- (Base 100 : plaque de plâtre Placoplatre® BA 13 sur ossature Placostil® F 530) :
- Bord A : 79 à 86.

DESCRIPTIFS TYPES

- Détails page 15.

MISE EN ŒUVRE : CONCEPTION

Dalles
Gyprex®



CHOIX DES MATÉRIAUX EN FONCTION DE L'HUMIDITÉ DES LOCAUX

La norme EN 13964 classe les locaux en fonction de leurs conditions d'exposition en 4 classes :

- **Classe A** : ambiance maxi 25° C 70 % HR (assimilable au classement EA et EB des locaux au sens du cahier 3335 du CSTB).
- **Classe B** : ambiance maxi 30° C 90 % HR (assimilable au classement EB+ privatifs des locaux au sens du cahier 3335 du CSTB).
- **Classe C** : ambiance maxi 30° C avec risque de condensation (assimilable au classement EB+ collectifs et EC des locaux au sens du cahier 3335 du CSTB)
- **Classe D** : ambiance supérieure à 90 % HR avec risque de condensation et ambiance agressive (assimilable au classement EB + collectifs et EC des locaux au sens du cahier 3335 du CSTB).

CONDITIONS D'UTILISATION DES OSSATURES ET DES DALLES

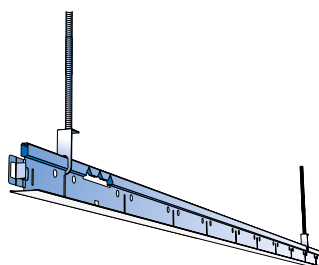
	CLASSE A	CLASSE B	CLASSE C	CLASSE D
Ossature Stil Prim®	oui	oui	non	non
Dalles Gyprex® Alba	oui	oui	oui	non
Dalles Gyprex® Aseptia	oui	oui	non	non

EXIGENCES MÉCANIQUES

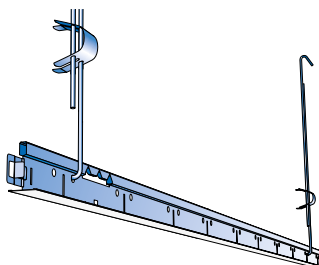
Par analogie, les exigences mécaniques applicables aux plafonds démontables Placo® sont identiques à celles requises pour les plafonds non démontables Placostil®.

Les dispositifs de suspension associés aux ossatures doivent supporter à rupture le poids propre du plafond (plaques et ossatures) ainsi qu'une surcharge de 20 kg/m² (poids de l'isolation, des effets moyens dus au vent et charges ponctuelles) affectés d'un coefficient de sécurité de 3.

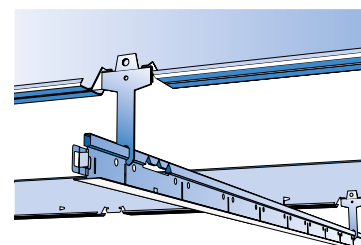
Les suspentes pour ossatures fixées directement sous les structures sont soit les équerres coulissantes, soit les suspentes réglables. Les suspentes pour ossatures fixées sous système Stil Prim® 100 sont les suspentes P Prim®.



Equerre coulissante



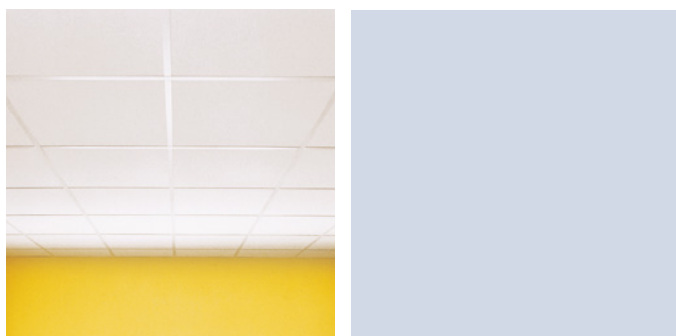
Suspente réglable



Suspente P Prim®

Les plafonds doivent résister, sans soulèvement à la mise en surpression éventuelle du local ou à une dépression du plénum.

La perméabilité à l'air des plafonds démontables réduit les effets de surpression et dépression. Dans le cas de plafonds installés dans des locaux clos, les dalles de plafond Placo® ne nécessitent aucune précaution particulière (pas de clips de blocage).



PERFORMANCES THERMIQUES, ACOUSTIQUES ET FEU

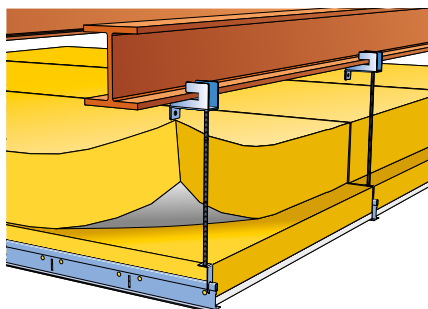


PERFORMANCES THERMIQUES

Les performances thermiques des plafonds Placo® sont assurées par des isolants en laine minérale disposés sur les lignes d'ossatures. La résistance thermique du plafond est conditionnée par les caractéristiques et l'épaisseur de l'isolant.

En règle générale, lorsque le plafond sépare un local chauffé d'un local non chauffé, il est recommandé de prévoir un pare-vapeur côté local chaud. Dans ce cas, pour conserver les caractéristiques acoustiques d'absorption des plafonds Gyprex®, l'isolation est obligatoirement réalisée en deux couches :

- La 1^{re} (sans pare-vapeur) au contact des dalles, représente 1/3 de l'épaisseur totale de l'isolation.
- La 2^e couche (avec pare-vapeur) représente les 2/3 de l'épaisseur totale de l'isolation.



PERFORMANCES ACOUSTIQUES

Les performances acoustiques des plafonds Gyprex® dépendent :

- **en absorption (qualité acoustique du local) :**
 - de la hauteur du plénum : plus la hauteur du plénum est importante, plus l'absorption est grande.
 - de l'amortissement (épaisseur de la laine minérale) : plus l'épaisseur de l'isolant est importante, plus l'absorption est grande.
- **en isolation (entre 2 locaux adjacents) :**
 - de la hauteur du plénum : plus la hauteur du plénum est importante, plus l'isolation est élevée
 - de l'amortissement (épaisseur de la laine minérale) : plus l'épaisseur de l'isolant est importante, plus l'isolation est élevée.



RÉGLEMENTATION INCENDIE

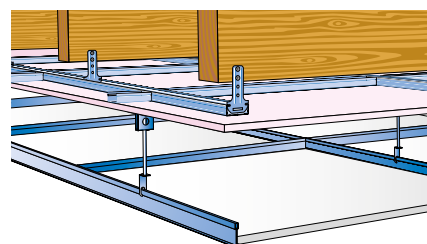
Conformément aux exigences de la réglementation incendie, les plafonds Gyprex® peuvent assurer la protection des personnes et des biens en cas d'incendie.

En réaction au feu, les dalles Gyprex® sont classées B-s1,d0.

En résistance au feu, le plafond forme un écran qui peut assurer la protection et la stabilité au feu du support (charpente ou plancher).

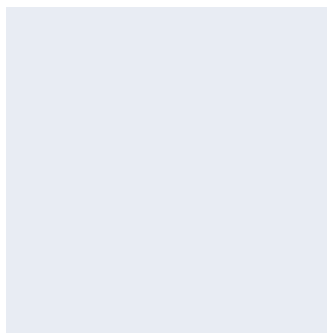
La pérennité de la protection apportée par le plafond implique qu'il soit indémontable. Il convient donc de mettre en œuvre les dispositifs anti-soulèvement des dalles définis dans les procès verbaux d'essais.

L'extension N° 09/2 aux PV RSO8-102 à 105 permet l'accrochage des plafonds démontables Placo® sous les plafonds coupe-feu réalisés en plaques Placoflam® sur ossature PRF Stil® F 530.



MISE EN ŒUVRE : PRINCIPES

Dalles
Gyprex®



DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les travaux ne doivent être entrepris que dans les constructions dont l'état d'avancement met les ouvrages à l'abri des intempéries et notamment des risques d'humidification par apport accidentel d'eau. Les vitrages doivent être posés, le chantier étant alors clos et couvert.

Les conduits et incorporations diverses doivent être mis en place avant la réalisation du plafond. De même, les canalisations d'eau chaude et froide doivent être calorifugées.

Les matériaux (ossatures et dalles) doivent être stockés à l'abri des intempéries, des chocs et des salissures.

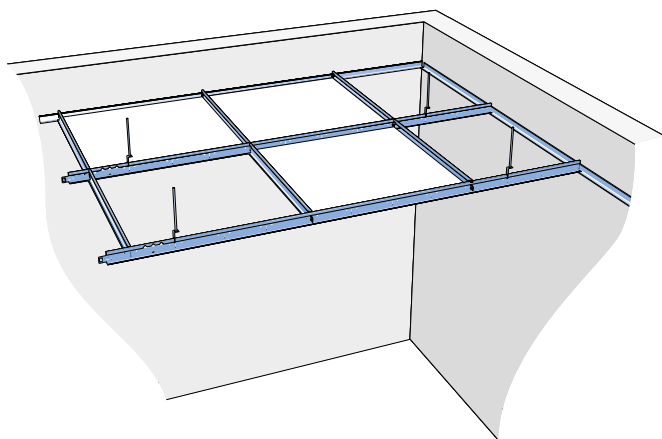
CONSTITUTION DES OSSATURES

La mise en œuvre des dalles nécessite la réalisation, en sous-face des structures supports (charpente ou plancher), d'une ossature constituée de profilés métalliques, de suspentes et d'accessoires de raccordement.

Les ossatures sont fixées de deux façons :

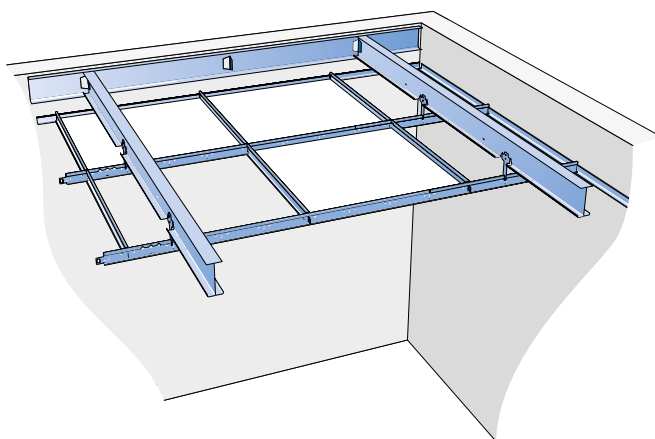
1

Directement sur les structures support =
plafond à ossature simple

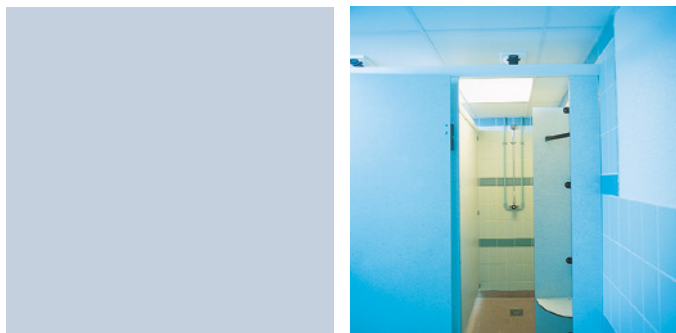


2

Indirectement sous les structures support
par l'intermédiaire du système d'ossature primaire
Stil Prim® 100 et des suspentes P Prim® =
plafond à ossature double



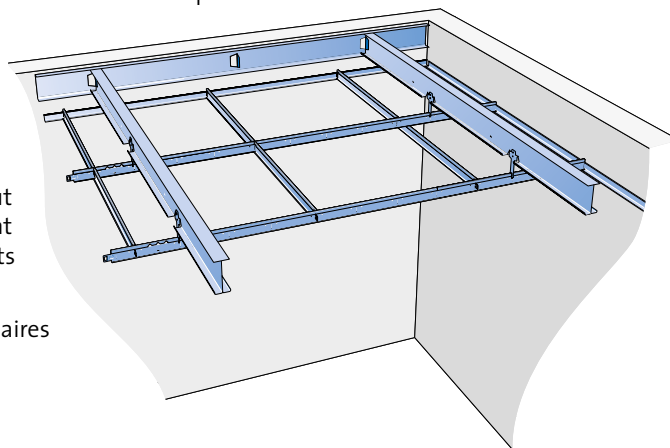
MISE EN ŒUVRE : PRINCIPES



PLAFONDS SUR OSSATURE PRIMAIRE STIL PRIM® 100

Dans les circulations ou dans les locaux de largeur inférieure ou égale à 3 m, le système d'ossature primaire Stil Prim® 100 permet la réalisation de plafond sans suspente. Il est obligatoire lorsque la hauteur du plénum est supérieure à 1 m. Le système d'ossature primaire Stil Prim® 100 est constitué :

- **De rails R Stil Prim®** pour assurer le maintien et la fixation au pas de 1,20 m des ossatures primaires en extrémité d'ouvrages.
- **D'ossatures primaires Stil Prim® 100** disposées à entraxe de 1,20 m autorisant des portées jusqu'à 3 m. La partie inférieure des ossatures primaires comporte des découpes qui permettent la mise en place au pas de 0,60 m des suspentes P Prim®.
- **D'éclisses Stil Prim® 100** pour assurer la continuité des ossatures primaires.
- **De suspentes 1/4 de tour Stil Prim®**. Le dispositif permet à tout moment la mise en place des suspentes. Ces suspentes peuvent être associées à des suspentes Pivot SP (fixation sur des supports inclinés).
- **De suspentes P Prim®** fixées sur les découpes des ossatures primaires et reprenant des profilés porteurs 3600/24 ou 3600/15.



QUANTITATIFS

PLAFOND À OSSATURE SIMPLE

Quantités indicatives pour 1 m² d'ouvrage

Format dalles (mm)	Produit	Unité	Entraxe entre porteurs 1,20 m	Entraxe entre porteurs 0,60 m
600 x 600	Dalle	m²	1,05	1,05
	Cornière de rive	ml	0,40	0,40
	Porteur	ml	0,75	1,70
	Entretoise 1,20 m	ml	1,70	-
	Entretoise 0,60 m	ml	0,85	1,70
	Suspente	pièce	0,60	1,20
	Isolant	m²	1,05	1,05
1200 x 600	Dalle	m²	1,05	1,05
	Cornière de rive	ml	0,40	0,40
	Porteur	ml	0,75	1,70
	Entretoise 1,20 m	ml	1,70	-
	Entretoise 0,60 m	ml	-	0,75
	Suspente	pièce	0,60	1,20
	Isolant	m²	1,05	1,05

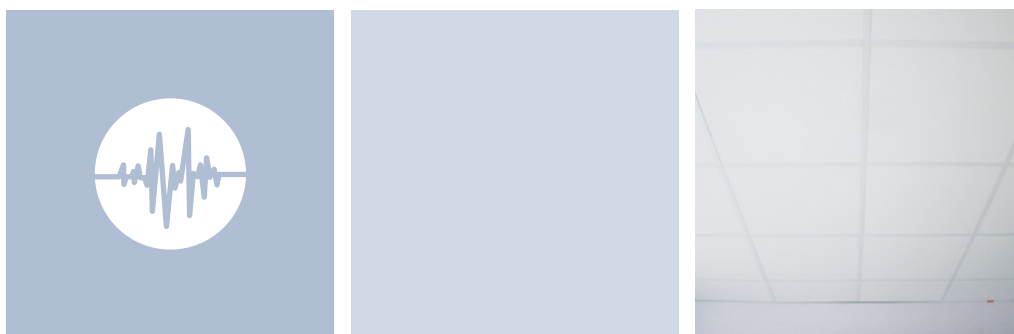
INDICE FOURNI/POSÉ

DALLES 600 X 600 mm SUR OSSATURE SIMPLE

Base 100 : plaque de plâtre Placoplatre® BA 13 sur ossature Placostil® F 530

Dalles	Indice
Gyprex® Alba bord A	78 à 86
Gyprex® Asepta bord A	79 à 86

RÉGLEMENTATION & PERFORMANCES TECHNIQUES



POSE EN ZONE SISMIQUE (selon textes en vigueur au 01/07/2015)

Conformément au Guide ENS (Dimensionnement parasismique des éléments non structuraux du cadre bâti) de juillet 2013, les éléments nécessitant une analyse de comportement sismique sont définis par deux critères :

- une dimension de référence h_{lim} représentant la hauteur de chute de tout ou partie du plafond,
- la masse surfacique du plafond m_{lim} .

Pour une dimension de référence inférieure à $h_{lim} = 3,50$ m et une masse inférieure à $m_{lim} = 25$ kg/m², le risque est considéré comme négligeable et il n'est pas exigé de prendre en compte l'action sismique dans la conception et le dimensionnement du plafond.

Pour les autres cas (hauteur du plafond supérieure à 3,50 m), les dispositions suivantes doivent être respectées (cf. DTU 58.1 de décembre 2008) :

- les cornières de rive doivent avoir une aile d'appui de 30 mm,
- la largeur des talons des porteurs et des entretoises doit être de 24 mm au moins,
- les traversées (poteaux, colonnes, sprinklers...) doivent être traitées comme des rives,
- la première suspente de chaque porteur doit être fixée à 0,20 m de la paroi de départ,
- les entretoises recoupées, s'appuyant sur les rives et de longueur supérieure à 0,30 m, doivent être maintenues par un dispositif évitant leur chute,
- l'extrémité des porteurs, des entretoises et des dalles doit reposer sur les cornières de rive en ménageant un jeu de 8 à 10 mm,
- les entretoises doivent comporter un système de verrouillage,
- les accessoires reposant sur le plafond doivent être fixés rigidement sur l'ossature,
- les surfaces supérieures à 15 m² doivent être contreventées dans les deux directions (parallèlement et perpendiculairement aux porteurs),
- les dalles doivent être maintenues sur l'ossature par des clips de blocage.





HYGIÈNE

L'hygiène dans les milieux traditionnels de la vie courante peut se décliner en plusieurs familles, que nous résumerons aux cas suivants :

- la vie au quotidien, activités et déplacements,
- la vie professionnelle, avec des secteurs tels que l'hospitalier, l'industrie, la recherche et l'artisanat.

L'étude de la propreté dans ces différents univers est réalisée conformément à des normes. Ces normes conseillent la réalisation de tests comme dans le cas de zones ultra propres appelées les salles blanches. Les paramètres pris en compte sont :

- le nombre de particules ambiantes,
- l'étude de la bactériologie,
- le débit de soufflage de l'air,
- la température,
- l'hygrométrie, etc.

LA CONTAMINATION PARTICULAIRE

Certains espaces, tels les locaux hospitaliers, laboratoires d'analyses, industries pharmaceutiques ou alimentaires, demandent une faible émission de particules, vecteurs potentiels de contamination microbiennes, bactériennes ou fongiques.

Pour le nombre de particules présentes dans une ambiance déterminée, la norme en vigueur est la norme internationale ISO 14 644-1 datant de 1999.

Les bonnes pratiques de fabrication (BPF), ou la définition du nombre de particules pour un volume de 1 m³, sont établies avec précision.

Le comptage particulaire est réalisé avec un appareil appelé compteur de particules qui prélève l'air ambiant d'une salle avec un débit de 28 litres par minute et compte simultanément les tailles de particules pour des valeurs situées entre 0,2 µm à

5 µm. La détection de particules est réalisée par une méthode laser (diode laser ou laser He/Ne).

Les installations de type salle blanche ou locaux traités sont classées par la norme ISO 14-644 de 1 à 7 et en 4 classes par les BPF (A/B/C/D) selon un nombre croissant de particules.

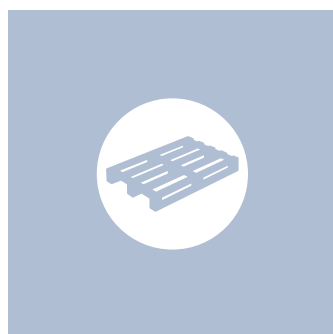
Dans les établissements de santé (norme NF S 90-351), les exigences de maîtrise de la contamination diffèrent selon les actes médicaux pratiqués dans les zones affectées à ces activités.

Pour répondre à ces exigences, il faut au préalable réaliser une analyse des risques qui permettra de définir une classe de propreté particulaire adaptée aux besoins spécifiques de chaque zone. Cette norme implique donc que les produits et les systèmes mis en œuvre répondent aux niveaux de performances suivants :

Désignation de la zone	Classe requise	Risques sanitaires	Nombre de particules sup. à 0,5 µm/m ³ d'air	Norme NF S 90-351
A	-	Minimes	-	Halls, bureaux, services administratifs, techniques, maisons de retraite, résidences pour personnes âgées
B	ISO 8	Moyens	3 500 000	Circulations, salles d'attente, consultations externes, salles de rééducation, maternités, services de long et moyen séjour, unités d'hébergement pour personnes âgées, pharmacies, blanchisseries, sanitaires
C	ISO 7	Elevés	350 000	Réanimations, laboratoires, nurseries, biberonneries, pédiatrie, hémodialyse, radiologie, stérilisation centrale, salle de petite chirurgie, de réveil, d'accouchement, d'autopsie
D	ISO 5	Très élevés	3 500	Soins intensifs, néonatalogie, blocs opératoires, urgences, services de greffe, services de brûlés

Les dalles Gyprex® Asepta ont une classification ISO 7 (ISO 14-644) dans les conditions normales d'utilisation et peuvent donc être installées dans les locaux des zones de type A, B C à risques sanitaires minimes, moyens ou élevés (voir tableau ci-dessus).

CONDITIONNEMENT, STOCKAGE ET ENTRETIEN



DÉTAIL DES CONDITIONNEMENTS

Type	Dimensions (mm)	Type de bord	Conditionnement
Dalles Gyprex® Alba	600 x 600 x 9,5	A	Carton de 8 dalles
			Palette de 52 cartons
	600 x 1200 x 9,5	A	144 dalles par palette
Dalles Gyprex® Asepta	600 x 600 x 9,5	A	Carton de 8 dalles
			Palette de 52 cartons
	600 x 1200 x 9,5	A	144 dalles par palette

STOCKAGE

Les piles de dalles et les cartons doivent être stockés à plat, sur sol sec et plan, à l'abri des intempéries et des salissures.

ENTRETIEN

Les dalles doivent être posées avec des gants, dans un environnement chantier propre et sec et conformément aux règles du DTU 58.1 (plafonds démontables).

En cas de salissures, utiliser un chiffon sec ou très légèrement humide (test préalable recommandé).

DESCRIPTIFS TYPES

PLAFOND DÉMONTABLE EN DALLES GYPREX® ALBA 600 x 600 mm et 600 x 1 200 mm

Le plafond sera constitué de dalles bord A (droit), d'épaisseur 9,5 mm en modules de 600 x 600 mm posées sur une **ossature métallique apparente** en acier galvanisé T de mm, porteurs suspendus tous les 1,2 m par des suspentes réglables ou des équerres coulissantes, entretoises de 1,2 m tous les 600 mm et entretoises de 0,6 m clipsées au centre.

OU

Le plafond sera constitué de dalles bord A (droit), d'épaisseur 9,5 mm en modules de 600 x 1200 mm posées sur une **ossature métallique apparente** en acier galvanisé T de mm, porteurs suspendus tous les 1,2 m par des suspentes réglables, entretoises de 1,2 m tous les 600 mm.

Les dalles seront en plâtre, 100 % recyclable, et bénéficieront d'un revêtement de surface en vinyle blanc au grain textile, résistant aux agressions des produits chimiques usuels et répondant aux exigences d'hygiène irréprochable.

Mise en œuvre : la pose des dalles s'effectuera conformément aux prescriptions de la norme NFP 68-203 / DTU 58.1 et aux recommandations du fabricant.

QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

- Les dalles de plafond seront étiquetées A+.

RÉSISTANCE À L'HUMIDITÉ

- Le plafond reste 100 % stable dans un milieu contenant jusqu'à 90 % d'humidité relative à maxi 30°C avec risque de condensation (classes A, B et C).

RÉACTION AU FEU

- Les dalles auront une réaction au feu de classe B-s1, d0.

ACCESSIBILITÉ

- Les dalles seront démontables.

RENDEMENT LUMINEUX

- Le plafond de couleur blanc aura un coefficient de réflexion à la lumière de 80 %.

PLAFOND DÉMONTABLE EN DALLES GYPREX® ASEPTA 600 x 600 mm et 600 x 1 200 mm

Le plafond sera constitué de dalles bord A (droit), d'épaisseur 9,5 mm en modules de 600 x 600 mm posées sur une **ossature métallique apparente** en acier galvanisé T de mm, porteurs suspendus tous les 1,2 m par des suspentes réglables ou des équerres coulissantes, entretoises de 1,2 m tous les 600 mm et entretoises de 0,6 m clipsées au centre.

OU

Le plafond sera constitué de dalles bord A (droit), d'épaisseur 9,5 mm en modules de 600 x 1200 mm posées sur une **ossature métallique apparente** en acier galvanisé T de mm, porteurs suspendus tous les 1,2 m par des suspentes réglables, entretoises de 1,2 m tous les 600 mm.

Les dalles seront en plâtre, 100 % recyclable, et bénéficieront d'un revêtement de surface en vinyle blanc satiné, intégrant un traitement antifongique et antibactérien empêchant la prolifération de micro-organismes et adapté aux locaux exigeant une hygiène renforcée.

Mise en œuvre : la pose des dalles s'effectuera conformément aux prescriptions de la norme NFP 68-203 / DTU 58.1 et aux recommandations du fabricant.

QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

- Les dalles de plafond seront étiquetées A+.

RÉSISTANCE À L'HUMIDITÉ

- Le plafond reste 100 % stable dans un milieu contenant jusqu'à 90 % d'humidité relative à maxi 30°C (classes A et B).

HYGIÈNE

- Les dalles Gyprex® Asepta ont un classement ISO 7 (norme ISO 14 644-1 / classes de propreté particulière de l'air).

ACCESSIBILITÉ

- Les dalles seront démontables.

RENDEMENT LUMINEUX

- Le plafond de couleur blanc aura un coefficient de réflexion à la lumière de 80 %.

RÉACTION AU FEU

- Les dalles auront une réaction au feu de classe B-s1, d0.

2019 / Cette documentation technique annule et remplace les précédentes. Assurez-vous qu'elle est toujours en vigueur. Toute utilisation ou mise en œuvre des matériaux non conforme aux règles prescrites dans ce document dégage le fabricant de toute responsabilité, notamment de sa responsabilité solidaire (art.1792-4 du code civil). Consulter préalablement nos services techniques pour toute utilisation ou mise en œuvre non préconisée. Les résultats des procès-verbaux d'essais figurant dans cette documentation technique ont été obtenus dans les conditions normalisées d'essais.

Les photos et illustrations utilisées dans cet ouvrage ne sont pas contractuelles. La reproduction, même partielle, des schémas, photos et textes de ce document est interdite sans l'autorisation de Placoplatre (Loi du 11 mars 1957). Crédits photos : Didier Raux, Fotolia, Shutterstock.

Besoin d'inspiration ?



**Votre créativité,
nos produits !**

Découvrez les projets réalisés avec les plafonds acoustiques et décoratifs Placo®.
Photos architecturales, atmosphères élégantes, solutions innovantes...

avec **l'application Best Ceilings**,
cultivez votre créativité !


SAINT-GOBAIN

Placoplatre
Société Anonyme au capital
de 10 000 000 €
R.C.S. Nanterre 729 800 706
34, avenue Franklin Roosevelt
92150 Suresnes
www.placo.fr



**Disponible sur iPhone,
iPad et Android.**

